

En Novembre 1799 - Coup d'État du 18 Brumaire - Napoléon met fin au Directoire et devient premier Consul . Il s'empresse alors de stabiliser les conquêtes de la Révolution tout en rassurant la nation et en encourageant la réconciliation générale.

En Normandie, le début de l'année 1800 voit la fin de la chouannerie avec l'arrestation du Comte de FROTTE et de six de ses officiers à Alençon le 15 Février 1800. Ils seront fusillés, le 18 février à Verneuil-Sur-Avre à l'issue d'un procès bâclé et vengeur.

La Mort de DE FROTTE jette la consternation dans le Bocage et sonne le glas de la chouannerie tout au moins dans son combat organisé.

Pour autant la guérilla persiste faiblement néanmoins et le civisme républicain reste bien tiède chez beaucoup . Le 20 Mars 1800, le maire de LONLAY, ROULLIN organise une fête de la paix pour témoigner massivement et solennellement de la réconciliation. Or il doit constater que les « ci-devant chouans n'y ont pas assisté et que le peuple est resté indifférent sur les conseils des deux prêtres insoumis et n'a manifesté aucune joie de voir cesser le fléau désastreux de la guerre ».

Face à une population désemparée et à une situation financière désastreuse, le maire ne peut que prendre des arrêtés visant à assurer tant bien que mal la sécurité des personnes et des biens.

Le 29 Avril 1800, le mur qui sépare la place publique et le parc de l'Abbatiale appelé également place de l'Aumône est voué à la démolition. D'ailleurs, il est croulant car des particuliers ont déjà enlevé des pierres et les vestiges gênent le passage des bestiaux et la conduite

des voitures. Une partie des murs de l'Abbaye fera également l'objet d'un litige de propriété entre la municipalité et un sieur ONFRAY Pierre. Ce dernier prouvera qu'il s'en était bien rendu acquéreur en 1791 avec des parcelles désignées « Les Ravetières » et « La Garenne ».

Le 14 Février 1801, le maire réunit l'ensemble de son conseil pour refuser une contribution de la Commune à la construction de la route de Tinchebray à Condé. Il en profite pour souligner à l'attention du Préfet, l'état impraticable de la route de DOMFRONT à LONLAY.

Au cours de l'été 1801, le fête du 14 Juillet fait l'objet de discours prononcés auprès des arbres de la Liberté et de la Fraternité. En même temps la garde sédentaire de LONLAY est réorganisée par vote sous la présidence du maire.

- Capitaine : Georges PERNELLE

- Lieutenant : CHEMEL BARTELIERE

- Sous-Lieutenant : LEMONNIER

- Sergents : LABBE, François PERNELLE, AUBERT des Bruyères, DUMESNIL

- Caporaux : MALFILLATRE, MENUET, DUVAL, HERGAULT.

Curieusement à cette même période, s'installe à LONLAY comme officier de santé le citoyen Nicolas HAVARD.

Deux conscrits de LONLAY, déserteurs - Etienne THIERRY et Siméon

PELLERIN—profitent de l'amnistie accordée par NAPOLEON et rentrent dans leur foyer, après enquête et avis favorable de la gendarmerie.

Le 12 Novembre 1802, la commune doit fournir quatre conscrits pour l'armée. Aucun volontaire ne s'étant présenté, le tirage au sort désigne : Jean DEGRENNE, Guillaume LEBOUGRE, Georges VIVIER et Julien MASSERON.

Julien MASSERON qui travaillait à CHARCHIGNE dans la Mayenne sera finalement réformé. Son remplacement exigé du maire verra ce dernier démissionner sous la menace du Sous-Préfet.

Le 15 Mai 1803, le conseil municipal, privé de maire, refuse d'augmenter le traitement du curé et des vicaires sur les ressources de la commune, en prétextant qu'il n'a connaissance d'aucun revenu communaux suffisants.

Le 20 Mai suivant, par arrêté préfectoral sont nommés :

Maire : Guillaume - CHEVALLIER

Adjoint : Pierre CHESNEL

Les nouveaux édiles dès Juillet 1803 décrètent la dissolution de la Chapelle St Michel devenue dangereuse pour les passants sur le chemin de BARENTON et pour les enfants qui jouent dans la cour du presbytère situé, à cette époque, au bout de la Rue St Michel.

Le presbytère était également en piteux état puisque le curé Pierre DELANGLE récemment nommé ne pouvait pas l'habiter.

Un arrêté du Sous-Préfet en Novembre 1803 met donc le conseil municipal en demeure de loger le curé et de réparer l'église paroissiale St Sauveur jugée en meilleur état que l'église de l'Abbaye.

La Municipalité, en fait, rencontre trop de difficultés pour trouver les fonds nécessaires à la réparation de l'église : un impôt supplémentaire à prélever sur le trente habitants les plus imposés de la commune s'avère un échec.

Dans l'immédiat, ne sont réalisées que les réfections des murs des cimetières St Nicolas en premier lieu et ensuite St Michel, lequel devra faire l'objet d'une homologation de conservation, un décret de l'Empereur ayant fixé une distance minimale obligatoire des cimetières situés en périmètre des bourgs.

En ce qui concerne l'église à conserver, le conseil municipal constatant le partage d'opinion dans la population prend le 15 Août 1804 une décision innovant le principe de référendum avec deux registres :

- Le premier avec liste des votes émis par les habitants pour l'église de l'Abbaye, lesquels se chargent de pourvoir à sa réparation.

- Le deuxième, liste des habitants qui votent pour l'église St Sauveur, lesquels se chargent de pourvoir à sa réparation.

Ces registres resteront ouverts pendant 2 jours les 21 et 22 Août 1802.

Le soir du deuxième jour, le Conseil Municipal constate le vote favorable à la conservation de l'église de l'Abbaye et prend l'arrêté suivant :

« Article premier : à l'église de l'Abbaye sera d'heure en avant la seule où s'exercera le culte catholique (Sic)

Article deux : sous le délai de trois mois à partir de ce jour, elle sera mise en état de décence et de réparation aux frais des habitants portés sur le registre des votes.

Article trois : l'église St Sauveur sera fermée sous le délai de dix jours mais néanmoins conservée intacte jusqu'à ce que le choix fait de la dite église de l'Abbaye ait été approuvé par le Gouvernement. »

Claude TOUTAIN

